



Assemblée générale 2025

Rapport financier

Synthèse

L'exercice 2024 se conclut par un déficit opérationnel de 21 k€ pour l'association (face à une prévision de déficit de 13 k€) et un résultat de 31 k€ sur le Gala.

Dans la continuité des années précédentes, les bénéfices du Gala augmentent, le résultat de cette année étant plus important que prévu. Côté association, le développement de nombreuses activités a été renforcé, dont la plupart étaient financièrement soutenues par la CAIA. Cette situation déficitaire ne présente pas de risque particulier pour la CAIA, compte tenu de la situation de nos réserves ; la trésorerie de la CAIA reste importante.

Pour 2025, des actions seront entreprises afin de revenir à un déficit opérationnel nul, tout en maintenant le principe d'un soutien de la CAIA pour nos opérations majeures et activités.

Compte de résultat 2024

Pour rappel, le Gala est une opération de bienfaisance traitée à part.

Ressources :

En 2024, **le volume des cotisations a nettement augmenté** par rapport à 2023 (964 vs 903 en 2023), ce qui représente 40 % des membres contactables par la CAIA. Leur montant cumulé s'est élevé à 43,4 k€ (40,4 k€ en 2023). Un tiers des cotisants verse sa contribution par prélèvement automatique, chiffre stable par rapport à l'année précédente. La croissance des cotisations est le résultat combiné d'une hausse du volume d'activités et d'actions spécifiques entreprises en 2024 pour améliorer le taux de cotisation.

Les revenus financiers de nos placements se sont élevés à 7,1 k€.

À la suite de la renégociation de la convention triennale avec la DGA, **la subvention de la DGA s'est élevée à 40 k€**, alors qu'elle était restée à 27 k€ depuis de nombreuses années. Cette augmentation est due à la reconnaissance de la DGA du développement de nos activités dans l'intérêt des IA.

Un **sponsoring industriel** a été mis en place cette année, pour soutenir l'association : les sociétés peuvent sponsoriser certains événements au titre du soutien des activités globales de l'association. Au moment du Gala ce sponsoring a été une grande réussite en atteignant un montant cumulé de 24,5 k€, avec 8 sponsors : GROB Aircraft, Helsing, HyprSpace, KNDS France, MBDA, Scille, Roxel et Sabena Technics. À l'inverse, le sponsoring colloque n'a vu qu'une société intéressée (Sodern). Cette situation s'explique par le choix du thème du colloque, certes très pertinent (l'Espace), mais intéressant des entreprises actuellement en difficulté financière.



Le **magazine et l'annuaire** ont généré 49 k€ et 19 k€ de recettes de publicité. Ce résultat est inférieur à nos prévisions, avec un premier magazine ne récoltant que très peu d'insertions publicitaires, mais largement attendu, car l'exercice 2024 était le premier de notre nouveau prestataire (ERI). En revanche, les autres numéros de l'année ont généré des produits du même ordre de grandeur que ceux de l'année 2023, ce qui est prometteur pour les années à venir, d'autant plus que nous pouvons désormais exploiter les possibilités offertes par notre récente reconnaissance d'intérêt général.

Les différentes **inscriptions des IA aux activités CAIA (hors Gala)** ont généré environ 13 k€ de recettes.

Charges :

Le **fonctionnement** est réparti en quatre sources :

- Animatrice (hors opérations importantes) et frais courants (35 k€) ;
- Réunions (8 k€) ;
- Location de bureaux chez IESF (8k€) et à Arcueil (marginal) ;
- Le site web et les outils de communication : 7 k€, montant plus élevé que prévu à la suite de régularisations relatives à nos sites web (CAIA et historique). Ce surcroît de dépense n'est pas récurrent.

Les **dépenses de l'assemblée générale** dans les salons du gouverneur militaire de Paris en 2024 ont été conformes au budget prévisionnel (22,8 k€ pour 21 k€). Cet effort a contribué à rassembler plus d'une centaine de camarades pour ce moment important de notre association.

Le **poste magazine/annuaire** est conforme à l'attendu, avec des charges maîtrisées lors de notre changement de prestataire.

Les **différentes activités** soutenues par la CAIA ont entraîné des dépenses inégales, en excès ou inversement :

- Le **colloque** a supporté des charges bien moins importantes que prévues grâce à la réservation d'une salle gratuite (Maison des Notaires) ;
- L'activité « **Femmes IA** » n'a pas utilisé tout son budget car elle a organisé moins d'afterworks qu'anticipé ;
- Les **groupes thématiques** ont démarré leurs activités mais n'ont engendré aucun frais ;
- Le **mentoring** a lancé son deuxième cycle d'accompagnement pour une vingtaine de binômes. Cette activité est entièrement financée par l'association. L'enchaînement des deux sessions de cette année a engendré plus de réunions que prévu et donc de frais ;
- Les **relations avec les élèves et les nouveaux IA**, et les **groupes régionaux** ont coûté plus cher que prévu : ces derniers ont notamment lancé leurs activités plus tôt qu'anticipé.

Le **coût cumulé des activités** pour la CAIA s'élève à 17,5 k€, pour 13 k€ de produits, soit un taux de subvention de la CAIA de 25 %.

Le **déficit de gestion** est finalement de 20,5 k€, pour 13 k€ prévus.

Enfin, la **caisse de secours** n'a pas été sollicitée.



Gala :

Le **Gala 2024** a dégagé un résultat positif record de 30,8 k€, les recettes s'étant élevées à 208 k€ (198 k€ industriels et 9 k€ IA) et les dépenses à 177,6 k€. Cet excédent de résultat de ce Gala vient finaliser l'apurement du déficit enregistré lors du Gala du cinquantenaire en 2018.

Bilan à fin 2024

Pour limiter le montant des disponibilités sur le compte courant, la CAIA a mis une part importante de ses réserves sur des **livrets d'épargne** (livret A et livret SG).

Les **produits à recevoir fin 2024 sont élevés**. Ils incluent principalement :

- La créance du précédent prestataire de publications (FFE). En effet, ce dernier n'a réglé qu'en 2024 que 50 % du montant de sa dette, le reste étant attendu en 2025 ;
- Des paiements très tardifs de factures de notre dernier Gala.

Le résultat du Gala 2024 permet de définitivement résorber le déficit du Gala 2018 qui s'élevait fin 2023 à 3 k€. Le reste du résultat est affecté à la réserve Gala.

Les plus-values latentes s'élèvent actuellement à +16 k€, en hausse significative par rapport à l'année précédente (+3 k€) grâce à nos produits d'épargne en actions qui compensent les pertes des SCPI. Pour les SCPI, il est important de noter que le produit est peu liquide et qu'il s'agit donc d'une valeur de revente immédiate.

En 2025, nous prévoyons de réévaluer les investissements réalisés en 2022 pour améliorer la rentabilité en maintenant le niveau de risque acceptable pour la CAIA. En particulier, les investissements complètement liquides et sans risque sont la majorité des actifs de la CAIA. Une attention particulière sera portée pour soutenir le secteur de la défense.

Budget 2025

Ressources :

Les principales hypothèses retenues pour le budget 2025 sont les suivantes :

- Des **revenus du capital** à 12 k€ ;
- Une **subvention DGA** de 40 k€, conformément aux dispositions de la subvention triennale renouvelée en 2024 ;
- Une activité de **sponsoring industriel** importante, dont les résultats viendront soutenir l'activité de notre association :
 - **Gala** : montant volontariste, compte tenu des très bons résultats 2024, marquant une hausse par rapport aux années précédentes ;
 - **Colloque** : montant prévu à hauteur des éditions 2021 et 2022, afin de retrouver une meilleure maîtrise des coûts de cet évènement ;
- Des **ressources publicitaires en hausse** (80 k€) pour nos publications annuaire/magazine, en ligne avec les résultats observés sur les deux derniers magazines de l'année ;



- Une **reprise sur provision nulle** grâce à l'augmentation du montant de la cotisation adoptée par le Conseil de la CAIA en 2024, une montée en puissance de notre prestataire pour le magazine et la subvention DGA importante.

Il convient cependant de noter que certaines hypothèses sont volontaristes, en supposant un soutien fort des membres de la CAIA et des industriels à l'occasion de nos grands événements que sont le Gala et le Colloque. En fonction de l'évolution de la situation, un recours aux réserves de la CAIA permettrait de combler les éventuelles surprises sur ce plan de ressources.

Charges :

Les **dépenses de fonctionnement**, très largement incompressibles, restent conformes aux dépenses enregistrées en 2024 :

- Les dépenses pour les **sites web** sont en baisse à la suite de paiements non récurrents enregistrés en 2024 ;
Une nouvelle dépense est anticipée : la **création de médailles CAIA** à remettre aux intervenants de nos événements et autres profils contribuant activement à notre association ;
- Les **frais d'assemblée générale** restent à ce stade importants, compte tenu de la qualité recherchée pour cette importante opération et son succès ; le format 2024 est ainsi renouvelé pour 2025. En cas d'évolution non prévue des ressources 2025, un effort financier sera mis en œuvre sur cette opération.

Des **activités CAIA** sont prévues aux coûts globalement stables, avec les évolutions majeures suivantes :

- Des **activités « Jeunes IA »** renforcées avec un budget qui double, pour permettre notamment l'organisation d'un nouveau type d'évènement : les afterworks thématiques ;
- Un **Colloque** aux dépenses maîtrisées, en retenant néanmoins un coût plus élevé qu'en 2024 pour permettre un format plus grand ;
- Un budget « **Femmes IA** » toujours plus élevé que les coûts réels, pour permettre le rayonnement de cette activité ;
- Un nouveau budget pour les **groupes thématiques**, afin de dynamiser leurs activités ;
- Un budget supérieur pour les **groupes régionaux**, pour prévoir un soutien plus élevé de leurs activités et continuer la montée en puissance de ceux qui ont débuté en 2024.

Gala :

Il est prévu que le **Gala 2025** génère à nouveau un bénéfice, avec un format similaire au Gala 2024 :

- Les commandes des entreprises ont été très élevées en 2024, elles sont revues légèrement à la baisse ;
- Les charges sont du même ordre de grandeur que 2024.



Conclusion

Les déficits d'exploitation constatés durant les exercices 2022, 2023 et 2024, dus notamment à une importante croissance de nos activités, sont en baisse. Votre Conseil continuera sur sa lancée de porter une attention plus particulière en 2025 et au-delà sur l'exécution de ses budgets afin de retrouver une situation d'équilibre budgétaire annuel.

Dans cette perspective, plusieurs actions ont été décidées ou sont en cours :

- Une modification de la cotisation annuelle qui est passée en 2025 de 50 € à 60 €. Cette évolution correspond à la décision du Conseil d'Administration de la CAIA d'appliquer ce montant à partir de 2025 après approbation du plafond de cette cotisation par l'assemblée générale de 2024 ;
- Une action d'amélioration du taux de nos cotisations, grâce à un plan d'actions spécifique, entamée en 2024 et poursuivie en 2025 ;
- L'exploitation du statut d'intérêt général pour notre association obtenu en 2024, préparée par une mise à jour des statuts en 2023. Ce résultat démontre une reconnaissance officielle de la qualité de l'action de la CAIA et permettra notamment à nos mécènes de bénéficier d'une déduction fiscale, rendant ainsi possible une croissance du montant brut de leurs versements. L'évolution de ces produits est pour le moment incertaine, 2025 étant l'année permettant de voir son impact effectif ;
- Un plan d'actions spécifique visant à améliorer le recouvrement des factures du gala 2025.

Paris, le 24 avril 2025

Eve Jolicoeur
Trésorière